



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2020

Le douze mars deux mille vingt à 18 heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 9 mars 2020

PRESENTS : Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Béatrice CARQUEVILLE, Bernard COVAREL, Grégory DI FEDE, Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Françoise ROL.

Excusés : Frédéric DUPUIS (procuration à Christelle BATAILLER) et Stéphane TRUCHET (procuration à Bernard COVAREL)

NOMBRE DE MEMBRES :

⇒ Afférents au conseil municipal : 12

⇒ En exercice : 12 - Présents : 10 - Votants : 12 - Procurations : 2

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice CARQUEVILLE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2020.

Vote : à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Rétrocession de voiries – résidence l'Odyssée.

Monsieur Pascal DOMPNIER expose la nécessité pour la copropriété résidence l'Odyssée de rétrocéder une partie de la voirie privée, à la commune.

En effet, cette rétrocession était prévue sur le plan de masse lors du dépôt du permis de construire. Une convention entre la commune et la copropriété sera rédigée pour prévoir la prise en charge par la copropriété du déneigement de la voirie rétrocédée ainsi que les éventuels dégâts engendrés par le déneigement. Cette convention sera la condition de cet accord de rétrocession.

Vote : Pour : 11 Contre : 1 / Stéphane TRUCHET

2. Demande de levée de la zone réservée n°21 pour la parcelle AD101.

Le Maire expose que la société SOREMET, délégataire de l'exploitation du domaine skiable de la Toussuire, représentée par son Directeur Général M. Laurent DELEGLISE, a confirmé, suite à l'abandon de la construction du TSF des Plans, la levée de la zone réservée n°21 de la parcelle AD 101, appartenant à M. Fernand AUGERT.

Vote : à l'unanimité / Non-participation au vote de M. Fernand AUGERT

3. Demande de convention de cour commune pour le Chalet le Calédonien

Monsieur le Maire expose la demande de convention de cour commune de la part de Madame DIKLIC - Chalet le Calédonien - pour permettre les travaux de rénovation et d'agrandissement du chalet. L'Assemblée après avoir délibéré accepte la convention de cour commune avec le domaine privé routier communal à condition qu'aucune dégradation ne soit portée sur les réseaux publics et l'enrobé, proches de la propriété. Avec constats d'huissier avant et après le raccordement et les travaux.

Vote : Pour : 11 Abstention : 1 / Nathalie RONCO

Monsieur Sébastien ROSSAT propose la rédaction d'un arrêté municipal imposant à tous les propriétaires de contacter la commune pour tout raccordement ou tout type de travaux effectués à proximité des réseaux et de la voirie communale.

4. Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 de la Commune

Le compte de gestion du trésorier et le compte administratif 2019 du budget communal s'élevèrent à :

COMMUNE	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	3.651.316,12 €	1.427.225,42 € + -817,09 € de résultat de clôture 2018
Recettes	4.303.063,29 € + 1.093.554,47 € de résultat de clôture 2018	1.021.005,51 €
	Soit un excédent de 1.745.301,64 €	Soit un déficit de -407.037 €
Résultat de clôture excédentaire de 1.338.264,64 €		

Vote : Approbation du compte de gestion Commune 2019 : 12 pour

Vote : Approbation du compte administratif Commune 2019 (Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote et M. AUGERT Fernand a pris la présidence de l'assemblée) : 11 pour

5. Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 du CINEMA L'IGLOO de La Toussuire.

Le compte de gestion du trésorier et le compte administratif 2019 du budget CINEMA s'élevèrent à :

CINEMA L'IGLOO	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	66.182,35 € + 2919.49 € de résultat de clôture	16.137,36 € + 9513.60 € de résultat de clôture
Recettes	128.181,06 €	
	Soit un excédent de 59.079,22 €	Soit un déficit de -25.650.96 €
Résultat de clôture de 33.428,26 €		

Vote : Approbation du compte de gestion Cinéma 2019 : 12 pour

Vote : Approbation du compte administratif Cinéma 2019 (Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote et M. AUGERT Fernand a pris la présidence de l'assemblée) : 11 pour

6. Affectation des résultats

Commune : l'excédent de fonctionnement de 1.745.301,64 € est reporté pour 1.338.264,64 € en section de fonctionnement au compte R002 et affecté pour 407.037,10 € en réserve en section d'investissement au compte R1068.

Vote : à l'unanimité.

Cinéma : l'excédent de fonctionnement de 59.079,22 € est reporté pour 33.428,26 € en section de fonctionnement au compte R002 et affecté pour 25.650,96 € en section d'investissement au compte R1068 et le déficit d'investissement de 25.650,96 € est reporté au compte D001.

Vote : à l'unanimité.

7. Approbation des taux d'imposition 2020.

L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales : Décide d'augmenter le taux de taxe sur le foncier bâti de 1% et de ne pas augmenter les taux d'imposition sur le foncier non bâti. Elle retient les taux suivants pour l'année 2020 :

Taux de taxe sur le foncier bâti : 15.01

Taux de taxe sur le foncier non bâti : 87.03

Vote : Pour : 11 Contre : 1 / Françoise ROL

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle les consignes pour la tenue du bureau de vote du dimanche 15 mars 2020, dans le contexte de mise en garde contre le COVID-19.

- Désinfection des isoairs
- Désinfection des crayons
- Lors du dépouillement : obligation de porter des gants

Monsieur Fernand AUGERT demande si un budget est alloué aux mesures et achats éventuels liés à cette crise sanitaire du COVID-19. Monsieur le Maire précise que les informations arrivent au fur et à mesure, nous n'avons pas de budget précis concernant le COVID-19.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal et remercie particulièrement les conseillers ne se représentant pas aux prochaines élections.

Séance levée à 19h45

Le Maire,

Bernard COVAREL

